

La Chausséria.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Attestation du Rapport financier annuel 2015

Comptes sociaux

Annexe des comptes

Tableau des résultats financiers

Tableau de flux de trésorerie

Rapport de gestion

Attestation Cabinet de SAINT FRONT

Rapports du Commissaire aux Comptes

Mis en ligne le Jeudi 28 Avril 2016

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Janie PHILIP



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 68 RUE DE PASSY 75016 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET* 6 6 0 9 0 0 7 9 8 0 0 8 7 9 Néant *

				Exercice N clos le		
				3 1 2 2 2 0 1 5	3 1 2 2 2 0 1 5	
				Net		
		Brut		Amortissements, provisions		
		1		2		
				3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CN	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	400 000	3 089 581
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	66 590	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreins	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	331 552	74 913
Immobilisations en cours		AV	AW			
Avances et acomptes		AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV		102 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		405 523	
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		102 561	
TOTAL (II)		BJ	BK	798 142	3 774 578	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	162 782	1 227 122
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	500	33 731
		Autres créances (3)	BZ	CA		117 022
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG		2 510 344	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		29 845	
	TOTAL (III)	CJ	CK	163 282	3 918 064	
	Frais d'émission d'emprunt à court terme (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	361 424	7 692 642	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an : CR
 Clause de réserve de propriété * Immobilisations : Stocks : Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		1 830 021	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		294 760	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		163 002	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EI)	DG		4 741 020	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(220 764)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		6 828 039	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		161 944	
	Provisions pour charges	DQ		83 302	
	TOTAL (III)	DR		245 246	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		87	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		98 344	
	Dettes fiscales et sociales	DY		519 177	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		1 749		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		619 357	
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		7 692 642	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF			
		EG			
		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 864 403	FB	16 610	FC	4 881 013	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF		
		FG		FI		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 864 403	FK	16 610	FL	4 881 013	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	390 945	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 271 958
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 047 399	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(71 776)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	91 880	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	919 519	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	89 944	
	Salaires et traitements*					FY	1 245 195	
	Charges sociales (10)					FZ	392 479	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	43 118
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	163 282
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	245 246	
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 166 286	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	105 672	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	24 489	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	83 131	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	107 620	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	647	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	647	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	106 973	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	212 645	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 791		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	250 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	7 297		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	259 088		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10 629		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	237 834		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	400 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	648 463		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	[389 375]		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	44 034		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 638 666		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 859 430		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	[220 764]		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP		
			- Crédit - bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Designation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA										Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
TOTAL I					CZ	1	DS	2		D9	3			
TOTAL II					KD	3 719 581	KE			KF				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						60 000				6 590			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles													
CORPORELLES	Terrains					KG		KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK			KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	364 367	KW			KX		
		Matériel de transport *					KY	20 263	KZ			LA	23 114	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	18 721	LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI			IJ			
	Avances et acomptes					LK		LL			LM			
	TOTAL III					LN	403 351	LO			LP	23 114		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					SG		SM			SN		
Autres participations					SU	562 523	SV			SW				
Autres titres immobilisés					IP		IR			IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	100 827	IU			IV	1 734			
TOTAL IV					IQ	663 350	IR			IS	1 734			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	4 846 282	OII			OJ	31 438			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste				par passage à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
TOTAL I					IN	1		DO	3	DT	4			
TOTAL II					IO	2		LW	3 549 581	IX				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MI3		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MI		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU	20 000	MM	344 367	MN	344 367	MO	
		Matériel de transport					IV		MP	43 377	MQ	43 377	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	18 721	MT	18 721	MU	
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY	20 000	NG	406 465	NH	406 465	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OJ		M7		OW	
Autres participations					IO	55 000	OX	507 523	OY	507 523	OZ			
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	102 561	2F	102 561	2G			
TOTAL IV					I3	55 000	NJ	610 084	NK	610 084	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	305 000	OK	4 572 720	OL	4 572 720	QM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PF	PF	PG	PG	PH	PH		
Terrains				PI	PI	PK	PK	PL	PL		
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PO	PQ	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PT	PU	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX	PX	PY	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QB	QC	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	301 943		QD	QE	QF	QF	QG	QG		
	Matériel de transport	5 059		QH	QI	QJ	QJ	QK	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 860		QI	QM	QN	QN	QO	QO		
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QS	QT	QT		
TOTAL III		313 862		QU	QV	QW	QW	QX	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		367 190		ON	OP	OQ	OQ	OR	OR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	RS	R9	S1	S2	S4	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO	NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NV			
TOTAL GÉNÉRAL non soumis (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ	NZ			
TOTAL GÉNÉRAL non soumis (NS + NT + NU)											
TOTAL GÉNÉRAL non soumis (NW - NY)											
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z9	Z8	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SP	SR	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Designation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	74 469 4Y	83 302 4Z	74 469 5A	83 302 5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5I	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	151 995 5W	161 944 5X	151 995 5Y	161 944 5Y
	TOTAL II	5Z	226 464 TV	245 246 TW	226 464 TX	245 246 TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	400 000 6C	6D	400 000 6D
		6E	6F	6G	6H	
		6I	6J	6K	6L	
		6M	6N	6O	6P	
		6Q	6R	6S	6T	
	Sur stocks et en cours	6N	159 981 6P	162 782 6R	159 981 6S	162 782 6S
	Sur comptes clients	6T	4 500 6U	500 6V	4 500 6W	500 6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	164 481 TY	563 282 TZ	164 481 UA	563 282 UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	390 945 UB	808 528 UC	390 945 UD	808 528 UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH		
	UI	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.				10		
I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	405 523	UM	55 000	UN	350 523			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	102 561	UV		UW	102 561			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	495				495			
	Autres créances clients		UX	33 736		33 736					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 650		3 650					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	63 772		63 772				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	50 000		24 996		25 004			
	Charges constatées d'avance		VS	29 845		29 845					
	TOTAUX			VT	669 582	VU	210 999	VV	478 583		
	RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	87		87					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	98 344		98 344						
Personnel et comptes rattachés		8C	219 524		219 524						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	164 413		164 413						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 305		3 305					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	74 448		74 448					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	57 487		57 487					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 749		1 749						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	619 357	VZ	619 357					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31122015		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	1 6 3	5 2 6	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS1)		XX	1 6 9 8 1 1
	Amendes et pénalités		WJ	2 8 5		Charges financières (art. 212 bis)*		NZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	4 0 0 0 0 0	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						Y7	4 4 0 3 4	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					IS
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	6 1 3 8 4 5
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WW	
								NB	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Montant sur le bénéfice ou l'exonérations		K9	Éligibles investissements		I.2	Autres entreprises innovantes (art.25 section 2)		L5
	Perte de comptabilité (art. 11 bis bis)		L6	Sécheresse et investissements agricoles (art. 212 bis)		K3	Perte de contribution au titre de l'exercice (art. 212 bis)		PA
	Zones franches urbaines (art. 22 bis et 23 bis)		QV	Pertes d'impôt à réintégrer (art. 24 bis bis)		IF	Zones franches urbaines (art. 24 bis bis)		XC
			Zone de réhabilitation rurale (art. 44 quinquies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Mont déductible exceptionnel pour un établissement *		X9	Créance dégrugée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	6 3 3 7 2
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	1 5 3 0 6 9		XII		
		déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZI			XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 5 3 0 6 9		NO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XD)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	79 676	ZW 88 638
Provisions pour risques et charges *			
INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE	8X	84 302	8Y 74 469
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
CONTRIBUTION SOLIDARITE	9D		9E 8 045
1% CONSTRUCTION	9F	5 548	9G 5 488
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	169 526	YO 176 640
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	I.I			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	NU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

N° 2058-C-SD2016

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	(1)					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	154 895		Dividendes		ZD	154 896					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	OF	154 895		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZI	154 895						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	--- Engagements de crédit-bail mobilier		[précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		YQ						
	--- Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	--- Effets portés à l'escompte et non échus		-									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	--- Sous-traitance											YT	
	--- Locations, charges locatives et de copropriété		[dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≤ 6 mois		J8		NQ	622 344					
	--- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
	--- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	25 510
	--- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	
	--- Autres comptes		[dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		ST	271 665					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	919 519
IMPÔTS ET TAXES	--- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE											YW	38 630
	--- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS				ZZ	51 314					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	89 944
T.V.A.	--- Montant de la T.V.A. collectée											YY	972 880
	--- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	154 549
DIVERS	--- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*											OB	1 232 845
	--- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*											OS	
	--- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :											YP	45
	--- Effectif affecté à l'activité artisanale											RL	
	--- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%
	--- Numéro de centre de gestion agréé*		XP		--- Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			[si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JI				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

[1] Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2038-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	FONDS DE C	230 000			230 000	
	2	AGENCEME	20 000		12 166	7 834	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	230 000					
	2	20 000	12 166	12 166			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		-			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
			12 166				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2016

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou 16 %⁽²⁾ .Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)⁽¹⁾ .Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)⁽¹⁾ .⁽¹⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés⁽²⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2016

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7	-				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E-SD 2016

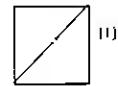
Désignation de l'entreprise : <u>LA CHAUSSERIA SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2015</u> et clos le : <u>31/12/2015</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	4 881 013	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	4 881 013	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	2 047 399	
Variation de stocks (marchandises)	OO	[71 776]	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	91 880	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	919 519	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	2 987 022	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 893 991
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	1 893 991	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 |

N° SIRET 6 | 6 | 0 | 8 | 0 | 0 | 7 | 9 | 8 | 0 | 0 | 8 | 7 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LA CHAUSSERIA SA

ADRESSE (voie) 68 RUE DE PASSY

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination PUEYO
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 55 Nb de parts ou actions 264300
 Adresse : N° 46 Voie RUE SAINT JACQUES
 Code Postal 13006 Commune MARSEILLE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique PHILIP Prénom(s) VIRGINIE
 Nom marital % de détention 15 Nb de parts ou actions 73547
 Naissance : Date 11051976 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie VALON DE L'AURIOL
 Code Postal 13007 Commune MARSEILLE Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique MOUILLAS Prénom(s) JANIE
 Nom marital PHILIP % de détention 7.5 Nb de parts ou actions 36974
 Naissance : Date 03091946 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 12 Voie QUAI DES CELESTINS
 Code Postal 75004 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		M	Nom patronymique			GUILLOSSON	Prénom(s)		JEAN YVES	
Nom marital						% de détention	7.5	Nb de parts ou actions		36973
Naissance :		Date	16031941	N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°	109	Voie			BOULEVARD MEILLAND			
		Code Postal	06160	Commune	ANTIBES	Pays		FR		
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital						% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :		Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :		N°		Voie						
		Code Postal		Commune		Pays				

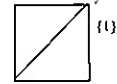
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 |

N° SIRET 6 | 6 | 0 | 8 | 0 | 0 | 7 | 9 | 8 | 0 | 0 | 8 | 7 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LA CHAUSSERIA SA

ADRESSE (voie) 68 RUE DE PASSY

CODE POSTAL 75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	ESMERALDA	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	51
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	3700	Commune	SAO JOAO DA MADEIRA
						Pays	PT
Forme juridique		Dénomination	-	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice- n° 2032.

SOCIETE LA CHAUSSERIA
S.A. au Capital de 1 830 021 Euros
Siège Social : 68 Rue de Passy – 75016 PARIS
SIRET : 660 800 798 01257
R.C.S. PARIS B 660 800 798

ANNEXE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

I – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1964 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| - immobilisations incorporelles (droit entrée) | 9 ans |
| - constructions | 20 ans |
| - installations techniques | 5 à 10 ans |
| - matériel et outillage industriels | 5 à 10 ans |
| - matériel de transport | 5 ans |
| - matériel et mobilier de bureau | 5 ans |

En application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, notre entreprise n'a pas identifié de composants autres que ceux qui figurent déjà dans ses immobilisations. De même, aucune valeur résiduelle identifiable et/ou chiffrable ne peut être attribuée aux immobilisations dans l'état actuel de nos connaissances, notre société n'ayant pas une stratégie de revente régulière de ses biens et matériels. Enfin, les durées d'utilité antérieurement retenues et objectivement conformes aux usages professionnellement reconnus n'ont pas été modifiées.

b) Immobilisations incorporelles

Concernant la valeur des éléments incorporels figurant à l'actif du bilan, il a été procédé à des tests de recherches de dépréciations de valeurs. Ceux-ci ont consisté à déterminer les évolutions de chiffres d'affaires de chaque magasin sur trois ans, d'une part, et à rapprocher ses tendances de la valeur d'achat inscrite à l'actif du bilan.

Lorsque cette analyse fait ressortir une possible perte de valeur, il a été procédé à une demande d'évaluation du droit au bail par un cabinet spécialisé ou agence immobilière.

Il ressort de cette analyse que deux fonds de commerce doivent faire l'objet d'une dépréciation ; il s'agit de Nazareth à AIX EN PROVENCE, et Sainte Catherine à BORDEAUX.

Il a été provisionné un montant global de 400 000 €, réparti comme suit :

Nazareth	300 000 €
Ste Catherine	100 000 €

Nos fonds de commerce au 31 Décembre 2015 :

- 1 boutique à MONTPELLIER
- 1 boutique à TOULON
- 1 boutique à NANTES
- 1 boutique à MARSEILLE
- 1 boutique à PERPIGNAN
- 3 boutiques à LYON
- 2 boutiques à BORDEAUX
- 1 boutique à ANTIBES
- 2 boutiques à AIX EN PROVENCE
- 4 boutiques à PARIS

Les éléments incorporels figurant au poste fond commercial se décomposent de la façon suivante :

- prix d'acquisition du droit au bail de 3 magasins avant 1980	277 152
- prix Marque	282 000
- prix d'acquisition du droit au bail de 8 magasins	1 540 429
- prix d'acquisition du droit au bail des 5 magasins achetés en 2012	1 390 000

TOTAL **3 489 581**

Le magasin à PARIS, rue Soufflot a fait l'objet d'une cession pour un montant de 250 000 €.

STOCKS :

Les stocks de marchandises ont été évalués au dernier prix d'achat facturé par les fournisseurs.

Les frais accessoires d'achat n'ont pas été incorporés dans la valeur d'inventaire, étant comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature, leur montant n'étant pas significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et la valeur de réalisation probable a été effectuée lorsque le prix d'achat est supérieur au prix de vente H.T.

CREANCES ET DETTES : Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITE : Les liquidités en banque et caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ACHATS : Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion 1 791

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Divers..... 10 629

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION : Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

II – 1- Engagements financiers : Néant

II – 2 Composition du Capital

Le Capital d'élève à 1 830 021 euros représenté par 480 166 actions de 3.81 euros.

II – 3 Rémunérations allouées aux dirigeants en raison de leurs fonctions :

Organes d'administration : Madame PHILIP Janie – Administrateur et PDG – 62 001 € (salaire brut 2015 + Prime 2014)

Melle PHILIP Virginie – Administrateur – 114 250 € (salaire brut 2015 + Prime 2014)

Un complément de rémunération de 50 000 € brut au total a été provisionné à la fin de l'exercice, pour ces deux administrateurs. Cette somme sera versée au cours de l'année 2016.

II – 4 Ventilation de l'effectif au 31.12.2015

* Cadres (y compris Gérants Magasins)	6
* Employés	39
	45

II – 5 Accroissement ou allègement de la Charge Fiscale future

Effet du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant

ELEMENTS ENTRAINANT UN ALLEGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

ALLEGEMENT FUTUR DE LA BASE DE L'IMPOT	
Congés payés + Charges	79 676
1% Construction	5 548
Indemnité de fin de carrière	84 302

II – 6 Provision Indemnité de fin de carrière

Celle-ci a été provisionnée, pour la première fois en 2013, pour un montant de 56 301 €, pour l'année 2015, elle s'élève à 84 302 €.

Les droits acquis par les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans au 31/12/2015 ont été calculés conformément à la Convention Collective du Commerce Succursaliste de la Chaussure.

II – 7 -1 Honoraires Commissaires aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 10 500 € Hors Taxes.

II – 8 DIF

Le nombre d'heures relatif au CPF non utilisé par le personnel s'élève à 4 550 heures au 31/12/2015.

III – AUTRES INFORMATIONS :

III – 1 Comptes de régularisation

Salaires à payer	110 000
Congés payés	102 684
Charges sociales à payer	164 412
Impôt Société	3 305
Impôts et Taxes à payer	57 487
TVA Décembre	74 448
Fournisseurs Factures non parvenues	44 650

Le montant du Crédit d'Impôt CICE s'élève à 63 372 €.

III – 2 Information sur la Société de fabrication ESMERALDA au Portugal (notre participation : 51% du Capital)

Au cours de l'exercice en cours, celle-ci a réalisé un Chiffre d'Affaires de 1 746 891 €, et un résultat net d'environ 119 000 € après 88 856 € d'amortissements.

III – 3 Partie liée

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations
ESMERALDA	Filiale	405 523 €	Prêt sans intérêt, remboursé à compter de 2015

IV – Informations sur l'exercice en cours 2016

Nous prévoyons pour l'année 2016 un chiffre d'affaires en perte de 10 % soit environ 4 400 000 Euros, avec une perte d'environ 200 000 Euros

Le Chiffre d'Affaires du 1^{er} trimestre ressort à 1 106 825 Euros, soit une baisse par rapport au premier trimestre 2015 de 13%

V – Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (plus de 50% du Capital détenu)

ESMERALDA, INDUSTRIA DE CALCADOS, LDA
NIPC : 510509983
Société portugaise

Capital	Capitaux propres	Quote part du Capital détenu en %	Résultat du dernier exercice clos
200 000	206 890	51%	117 560 €

SOCIETE LA CHAUSSERIA

S.A. au Capital de 1 830 021 Euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01 125

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
(Art.133, 135 et 148 du DECRET sur les sociétés commerciales)
(En Euros)

NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
<u>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital Social	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021
b) Nombre d'actions émises	480 166	480 166	480 166	480 166	480 166
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES</u>					
a) Chiffre d'Affaires Hors Taxes	4 746 393	5 054 045	5 130 121	5 028 045	4 881 013
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	314 669	581 695	338 136	227 442	278 771
c) Impôts sur les bénéfices	90 205	175 650	76 397	42 673	44 034
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	194 125	360 328	158 769	154 895	-220 764
e) Montant des bénéfices distribués (1)					
<u>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</u>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,47	0,85	0,55	0,38	0,49
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,40	0,75	0,33	0,32	-0,46
c) Dividende versé à chaque action (2)					
<u>IV - PERSONNEL</u>					
a) Nombre de salariés	40	46	46	44	45
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	442 937	487 671	486 260	403 869	392 479
c) Montant de la masse salariale	1 106 988	1 232 067	1 322 345	1 219 485	1 232 845

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les Gérants.

(2) Si le montant des actions a varié au cours de la période de références, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du Capital.

SOCIETE LA CHAUSSERIA

S.A. au Capital de 1 830 021 euros
Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS
SIRET : 660 800 798 01257
R.C.S.Paris B 660 800 798

LA CHAUSSERIA**Tableau de flux de trésorerie
(en euros)**

	Exercice 2015	Exercice 2014
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	-220 764	154 895
Elimination des charges et produits sans incidence		
Sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	461 899	211 616
Variation des impôts différés		
Plus values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement	241 135	366 511
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41 107	14 533
Flux net de trésorerie généré par l'activité	200 028	351 978
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisation	-31 438	-52 488
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	292 834	11 305
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	261 396	-41 183
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Emissions d'emprunts et avances conditionnés		
Remboursements d'emprunts et avances conditionnés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Variation de trésorerie	461 424	310 795
Trésorerie d'ouverture	2 048 833	1 738 037
Trésorerie de clôture	2 510 257	2 048 833

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres			Total Situation Nette
					Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres en auto-contrôle	
CAPITAUX PROPRES N-2 (2013)	1 830 021	294 760	4 610 357	158 769				6 893 907
Affectation en réserves Distributions de dividendes			158 769	-158 769				
RESULTAT N-1 (2014)				154 895				154 895
CAPITAUX PROPRES N-1 (2014)	1 830 021	294 760	4 769 126	154 895				7 048 802
Affectation en réserves Distributions de dividendes Variation de capital			154 895	-154 895				
RESULTAT N (2015)				-220 764				-220 764
CAPITAUX PROPRES N (2015)	1 830 021	294 760	4 924 021	-220 764				6 828 038

Tableau synthétique des engagements hors bilan (2015)
 NEANT

Tableau des mouvements immobilisations et amortissements (2015)
 (en euros)

	Mouvements 2015			Total Valeur nette au 31/12/2015
	Soldes au 01/01/2015	Augmentation	Résultats Diminution	
Immobilisations	4 846 281	31 438	305 000	4 572 719
Amortissements	367 190	43 118	12 166	398 142
A déduire				
Valeur nette	4 479 091	-11 680	292 834	4 174 577

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice social écoulé (01 JANVIER 2015 au 31 DECEMBRE 2015) et pour soumettre, à votre approbation, les comptes dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera, dans son rapport, toutes les informations, quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport, est annexé, conformément à l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4 881 013 € contre 5 028 045 € pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de 3 % ; la conjoncture économique de l'année 2015, notamment au 4^{ème} trimestre, a été très mauvaise.

Le résultat courant d'exploitation 2015 avant impôt est positif de 212 645 € contre un résultat de 326 668 € au 31/12/2014.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat 2015 s'élevait à 179 236 €, avant une provision exceptionnelle de 400 000 € sur 2 fonds de commerce ; il ressort donc en perte de (220 764 €) contre 154 895 € en 2014.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

La Société ESMERALDA a réalisé un chiffre d'Affaires de 1 746 891 € pour l'exercice 2015, et un résultat net d'environ 119 000 € après 88 856 € d'amortissements environ.

Comme prévu, la Société ESMERALDA rembourse en raison de 5 000 € par mois, le prêt qui nous lui avons consenti pour acheter les murs et le matériel de l'usine.

PREVISIONS ET PLAN POUR L'ANNEE 2016

A ce jour, nous exploitons 17 boutiques ; la nouvelle boutique à PARIS – Rue Soufflot (achat effectué en Décembre 2012) a fait l'objet d'une cession pour un montant de 250 000 €.

- 4 magasins à PARIS – *Effectif de 8 salariées réparties sur les 4 magasins*
- 3 magasins à LYON – *Effectif de 7 salariés*
- 1 magasin à NANTES – *Effectif de 2 salariées*
- 1 magasin à MONTPELLIER – *Effectif de 2 salariées*
- 2 magasins à AIX EN PROVENCE (Rue Bédarrides – Rue Nazareth) – *Effectif de 5 salariées*
- 2 magasin à BORDEAUX (Place Gambetta – Rue Sainte Catherine) – *Effectif de 4 salariés*
- 1 magasin à TOULON – *Effectif de 4 salariées*
- 1 magasin à ANTIBES – *Effectif de 2 salariées*

- 1 magasin à MARSEILLE – *Effectif de 2 salariées*
- 1 magasin à PERPIGNAN - *Effectif de 2 salariées*

Nous prévoyons pour l'année 2016, un chiffre d'affaires en perte de 10 % soit environ 4,4 millions d'euros, avec une perte d'environ 200 000 €.

Pour le 1^{er} trimestre 2016, notre perte de chiffre d'Affaires est de 13 % par rapport au 1^{er} trimestre 2015.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L-233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L-233-7 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social à la clôture de l'exercice.

Personnes possédant plus de 5 % du capital :

Madame Janie PHILIP
Monsieur Jean Yves GUILLOSSON

Personnes possédant plus de 10 % du capital :

Mademoiselle Virginie PHILIP

Personne possédant plus de la moitié du capital :

Société PUEYO

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à (220 764 €) au poste « autres réserves »

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

INFORMATIONS LIEES A LA REGLEMENTATION RSE :

Conformément aux dispositions des articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code du Commerce relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale, ces données font partie intégrante du Rapport de Gestion.

Ces informations ne concernent que l'activité de vente de chaussures.

Elles font l'objet d'une attestation de présence de toutes les informations prévues par l'article R.225-105-2 du Code du Commerce et un avis motivé sur la sincérité des informations.

Emploi :

Notre Société compte un effectif de 45 salariés (6 cadres – 39 employés / 40 femmes – 5 hommes /moyenne d'âge 46 ans) avec une ancienneté en moyenne de plus de 10 ans.

Outre la répartition par magasin (page 3), le service entretien a un effectif de 2 salariés, le service administratif 2 employées et la Direction/Inspection 3 personnes.

La Société a procédé à 8 recrutements en CDD pour des périodes d'accroissement d'activité, soldes....., principalement des étudiantes, et la Société n'a procédé à aucun licenciement.

La rémunération et la classification du personnel Cadre et non Cadre s'appliquent suivant notre Convention Collective, et évoluent suivant les avenants de celle-ci.

Suivant le bilan en fin d'exercice, une prime de résultat est attribuée à tout le personnel ; cette prime , malgré les résultats de 2015, a été maintenue à 1000 € pour un temps complet.

Organisation du temps de travail :

La durée hebdomadaire est de 35 heures ; les salariés peuvent être amenés à effectuer les heures supplémentaires, en période de soldes.....

Absentéisme :

Les absences sont signalées et justifiées au moment à la Direction, et mentionnées sur les feuilles de pointages mensuelles.

En 2015 et de manière générale, le nombre d'absences n'est pas significatif.

Organisation du dialogue social :

Le dialogue est permanent avec le Direction compte tenu du peu d'effectif, et la proximité entre les salariés et la Direction.

Accords collectifs, Accords signés avec les organisations syndicales :

En 2000, un accord avait été signé pour le passage aux 35 heures ; compte tenu de son effectif inférieur à 50 salariés, la Société n'a pas de Comité d'Entreprise.

Conditions de travail :

- Des plannings aménagés au mieux après concertation avec le personnel, horaires adaptés suivant la situation familiale,
- Visite médicale tous 2 ans fixée par la Médecine du Travail
- Aménagements et outils de travail les mieux adaptés afin de minimiser les risques d'accident du travail ; depuis 5 ans, un seul accident du travail été enregistré en 2014, (chute dans l'escalier sans risque)
- Différents contrôles réglementaires sont effectués notamment par la SOCOTEC, SICLI

Il n'y a pas d'éléments directs de l'activité qui puissent entraîner des problèmes de santé et de sécurité au travail.

Formation :

Au 1^{er} Janvier 2015, le CPF a remplacé de DIF, afin d'accompagner et faciliter les salariés dans cette démarche, la Société a personnellement créé leur compte.

La Direction informe les salariés de leurs droits au titre de la formation et les interroge sur leurs besoins de formation. En 2015, une formation en Allemand a été faite pour 42 heures et une formation de 17 heures 30 pour le personnel du siège administratif pour la mise en place de la DSN.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes – Politique de lutte contre les discriminations

Au sein de la Société, il n'existe pas de discriminations en matière d'emploi et de profession.

A l'embauche, l'expérience est privilégiée dans la Société ; les salariés sont d'origines diverses.

Il n'y a pas de différence de rémunération entre les hommes et les femmes, à postes identiques.

Mesures prises en faveur de l'emploi des handicapés :

Compte tenu de son effectif par magasin, la Société n'est pas soumise à une obligation légale en matière d'emploi et d'insertion des personnes handicapées.

Respect de la liberté d'association, de négociation :

La liberté d'association et le droit de négociation collective peuvent être exercés par les salariés, toutefois le dialogue permanent avec la Direction permet d'aborder tous les sujets.

Elimination du travail forcé / Abolition effective du travail des enfants :

La Société n'est pas confrontée à ces deux sujets.

Politique environnementale :

Malgré les faibles impacts directs sur l'environnement de l'activité de vente de chaussures, la Direction est sensible sur ce sujet et cherche à les réduire. Depuis plus de 6 ans, nous avons remplacé les sacs plastiques par des sacs papiers.

Des consignes sont passées aux salariés pour éviter le gaspillage de l'eau et l'électricité, et pour le tri des déchets dans les magasins.

La Société n'a pas fait de provisions ni délivré de garanties pour risques environnementales.

Pollution et gestion des déchets / Mesures de préventions/Prise en compte des nuisances :

Très peu concernée, en raison de son activité.

Des cartons sont réutilisés pour les transferts de chaussures d'un magasin à un autre, et certains inutilisables sont triés pour être recyclés.

Lors des rénovations de magasins, les entreprises qui réalisent ces travaux, prennent toutes les mesures réglementaires relatives à la gestion des déchets, et le respect des heures autorisées (notamment dans les centres commerciaux).

Utilisation durable des ressources /Consommation d'eau –matières premières – énergie :

Chaque boutique possède un compteur EDF et un compteur d'eau (quelques-uns sont facturés dans les charges locatives). Les consommations sont surveillées par la Direction, et font l'objet de recherche en cas de consommation excessive.

Les consommations ne sont pas élevées par magasin - entre 150 et 2000 kWh sur une période de 2 mois, et 2 m³ d'eau pour 4 mois

La Société n'achète pas directement de matières premières ; elle achète ses produits finis et les boîtes à chaussures au Portugal, les sacs papiers en Espagne

Les magasins étant implantés en ville, la Société n'est pas concernée par l'utilisation des sols.

Changements climatiques / Protection de la biodiversité :

La Société n'est pas concernée en raison de son activité.

Impact territorial :

Sur l'emploi et le développement régional / Sur les populations riveraines ou locales :

Il ne peut pas y avoir un impact en raison de son effectif par magasin et de son activité.

Relations parties prenantes / Conditions de dialogue :

Les informations financières sont publiées périodiquement sur le site de la Société ainsi qu'auprès de l'AMF ; ceci, permet à nos actionnaires, nos banques, nos fournisseurs d'obtenir certains renseignements nécessaires afin de les conforter sur la situation de la Société.

Les relations avec nos fournisseurs sont construites dans la durée.

La Société reste à l'écoute de tout intervenant, et prend en compte toutes les demandes de ses clients.

Actions de partenariat ou de mécénat :

Aucun engagement n'a été pris par la Société.

Sous-traitance et fournisseurs :

La Société possède une participation majoritaire (51%) dans son usine ESMERALDA au PORTUGAL dans laquelle les directives sont appliquées.

Nos fournisseurs respectent les lois et règlements notamment ceux relevant de leur responsabilité sociale et environnementale.

Tous nos achats sont effectués en Europe ; les chaussures sont de fabrication européenne.

Loyauté des pratiques :

Actions engagées pour prévenir la corruption :

Les propositions d'achats ou de vente de fonds de commerce sont étudiées par la Direction ; les prix sont étudiés par rapport aux prix sur le Marché de l'immobilier.

Les travaux à effectuer dans les boutiques font l'objet de demandes de devis, afin de comparer les prix, les prestations, les délais de réalisation, et sont validés par la Direction.

Les petits travaux sont effectués par nos agents d'entretiens affectés à la maintenance des magasins.

Les caisses des magasins font l'objet d'un double contrôle journalier (informatique et papier) et d'une saisie hebdomadaire par le service comptable.

Les inventaires « chaussures » et « accessoires » sont effectués fréquemment, dont certains en présence des Commissaires aux Comptes.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurisation des consommateurs :

Les consommateurs directs sont les clients.

Les chaussures sont de fabrication européenne et respectent donc la réglementation européenne en vigueur.

Autres actions en faveur des droits de l'homme :

Aucune autre action n'est réalisée.

Economie circulaire définie à l'article L.110-11 du Code de l'environnement :

Concernant l'Economie Circulaire, la Société n'a pas mis en place d'actions particulières.

INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES ((article 39-4 du C.G.I))

La Société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, une provision pour dépréciation de fonds de commerce, pour un montant de 400 000 €, non déductible de l'impôt sur les sociétés et visée à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

- Notre Société n'a pas recours au crédit Fournisseur,
- Elle paie les loyers des magasins d'avance (les loyers sont appelés par trimestre et ils sont payés dès les premiers jours du trimestre)
- Les fournisseurs sont payés comptant dès la livraison avec un escompte.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-104-1 du Code du Commerce)

I- Mandats des Administrateurs :

Aucun mandat n'est arrivé à expiration.

II-Liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés :

La liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés figure en annexe I du présent rapport.

III-Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015 :

Les informations relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux, au cours de l'exercice 2015, figurent en annexe II du présent rapport.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les mandats des Commissaires aux Comptes sont arrivés à expiration, en conséquence leur renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que le montant des honoraires de notre Commissaire aux Comptes est de 10 500 € hors taxes.

RESOLUTIONS – QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées, et donner quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Janie PHILIP



**ANNEXE I DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

**LISTE DES FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS
D'AUTRES SOCIETES**

Mme Janie PHILIP	Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. PUEYO
	Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. CHAPEAUX DE FRANCE
	Gérante de la S.A.R.L. LA BAIE DOREE
	Gérante de la SCI DU LANGUEDOC
	Gérante de la SCI DU PERCHE
Melle Virginie PHILIP	Administrateur de la S.A. PUEYO
	Administrateur de la S.A. CHAPEAUX DE FRANCE

**ANNEXE II DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE
L'EXERCICE 2015**

Mme Janie PHILIP – Administrateur et Président Directeur Général : 62 001 € (salaire brut 2015 + Prime 2014)

Melle Hélène GUIILLOSSON – Administrateur : néant

Melle Virginie PHILIP – Administrateur – 114 250 € (salaire brut 2015 + Prime 2014)



SAS CABINET DE SAINT FRONT

AUDIT & CONSEIL EN RSE

EXPERTISE COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXPERTISE JUDICIAIRE

Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

**La Chausseria
68, Rue de Passy 75016 PARIS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 2 personnes entre le 7 décembre 2015 et le 22 avril 2016 pour une durée de 3.5 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié si les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises pour La Chaussaria SA. Les Informations RSE pour sa filiale Esmeralda sont absentes.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif total, la répartition des salariés par sexe, l'organisation du temps de travail, l'absentéisme ;
- informations environnementales : la consommation d'eau, la consommation d'énergie ;
- informations sociétales : l'importance de la sous-traitance ;

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.


Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de la limitation de périmètre mentionnée dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Fait à Toulouse, le 27 avril 2016

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT**



Jacques de SAINT FRONT
Président

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice au 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *Principes, règles et méthodes comptables* de l'annexe concernant les immobilisations incorporelles.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Appréciation des règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et décrits dans l'annexe aux comptes annuels, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- La note « *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe décrit les modalités de comptabilisation et de détermination de la provision pour dépréciation des éléments incorporels.
- La note « *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe décrit les modalités de provision pour dépréciation des stocks.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la Direction et à comparer avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

MARSEILLE, le 28 avril 2016

T. KALPAC





LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €

Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy
75016 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article, 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous ne a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ Concernant la Société ESMERALDA :

- ⇒ Convention de prêt du 03/02/2014 : Afin que la Société ESMERALDA puisse rapidement racheter les murs et le matériel d'une usine en dépôt de bilan, LA CHAUSSERIA lui a versé une somme de 460.523 € en 2012.
Cette somme prêtée sans intérêts, et remboursable en 10 ans, a commencé à être remboursée au 1^{er} février 2015, par mensualité de 5.000 €.
- ⇒ Convention de redevance Marque : Afin de pouvoir utiliser la Marque « Janie PHILIP » propriété de LA CHAUSSERIA, la Société ESMERALDA s'engage à verser une redevance égale à 2 % de son chiffre d'affaires annuel soit 24.489 € pour l'année 2015.

Concernant les loyers versés à la SCI LANGUEDOC (Gérante Madame PHILIP) :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| ➤ au titre du magasin de PERPIGNAN | <u>24.000 € HT</u> |
| ➤ au titre du magasin de MONTPELLIER | <u>25.724 € HT</u> |
| ➤ au titre du magasin de TOULON | <u>26.320 € HT</u> |

MARSEILLE, le 28 avril 2016

I. KALPAC



LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient à Madame la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de Madame la Présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

MARSEILLE, le 28 avril 2016

T. KALPAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Kalpac', written over a horizontal line.